

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampe. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.

Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.

Six mois... 7 fr.

2 fr. en sus, par la poste.

Un numéro du journal... 30 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Courcade de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations, times, and train numbers. Includes stations like Orléans, Étampes, Paris, and various intermediate stops.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,503 fr., versés par 24 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 10,577 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,749 fr., versés par 24 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 1,263 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 365 fr., versés par 4 déposants.

Il a été remboursé 278 fr. 78 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,035 fr., versés par 7 déposants.

Il a été remboursé 3,630 fr. 05 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 48 fr., versés par 3 déposants.

Il a été remboursé 745 fr.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés le dimanche 18 mai, en raison du grand Concours musical qui aura lieu à Étampes.

Police correctionnelle.

Audience du 7 Mai 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— SERGENT ROSINE, femme de Victor PERIGAULT, âgée de 34 ans, cultivatrice, demeurant à Courdimanche; 50 fr. d'amende, 50 fr. de dommages-intérêts envers la Laiterie centrale de Paris, partie civile, pour falsification de lait par addition d'eau et suppression de la crème, denrée alimentaire destinée à être vendue.

— VOIRY Angélique-Antoinette, femme de Auguste RÉGEAS, 53 ans, cultivatrice, demeurant à Courdimanche; 6 jours de prison, 46 fr. d'amende, 25 fr. de

dommages-intérêts envers la Laiterie centrale, partie civile, pour falsification de lait par addition d'eau et suppression de la crème.

— CHARPIN Désiré-Frédéric, 26 ans, charretier, demeurant à Quincampoix, commune d'Abbeville; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— DELABROUILLÉ Charles-Chrysostôme Célestin, 66 ans, sans profession, demeurant à Étampes; 2 mois de prison, 50 fr. d'amende et aux dépens, pour excitation habituelle de mineurs à la débauche.

Nouvelles du Concours.

Nous disions samedi dernier que nous publierions le programme général de la fête; — l'espace nous fait défaut, mais les affiches apposées en ville le contiennent sommairement. — La Commission en fait préparer un qui sera mis à la disposition du public moyennant un déboursé de quelques centimes; ce programme à la main sera le complément du billet de un franc, donnant accès dans toutes les salles où auront lieu les divers concours. — A cette occasion nous devons dire, pour l'édification de nos lecteurs, — et nous sommes bien renseignés, — que le président du Jury a composé les divisions des sociétés concurrentes de telle manière que les exercices orphéoniques ou d'instruments, quelle que soit la salle où ils auront lieu, — présenteront un égal intérêt. — Voilà une prévoyance dont nous devons remercier l'honorable M. Laurent de Rillé.

Les offrandes se continuent et elles ont le grand mérite, à nos yeux, d'être de provenances modestes: la Société de Crédit au travail s'est fait inscrire pour une médaille de vermeil; — à la dernière séance de la commission, deux commerçants, délégués par divers débiteurs de la ville, sont venus déposer 425 fr. 50, produit d'une collecte destinée à l'achat de médailles or et vermeil. — Ces actes de bon vouloir ont été inscrits, avec remerciements, au procès-verbal de la séance.

La Commission regrette qu'une des feuilles de la presse versaillaise, mal renseignée sans doute, ait porté un jugement au moins prématuré sur l'Administration du Chemin de fer d'Orléans. — Un malentendu, qui

ne peut incomber aux Directeurs de la Compagnie, avait fait craindre que le prix des billets destinés aux Sociétés musicales, pût en éloigner quelques-unes; — des démarches faites près des administrateurs ont fait évanouir ces craintes: — la Compagnie d'Orléans transportera les Sociétés de Paris à Étampes, et des points extrêmes du réseau, avec une réduction de cinquante pour cent.

Les arcs de verdure dont nous avons parlé vont s'exécuter; plusieurs demandes de matériel de décoration ont été faites à la Commission, qui s'est empressée d'y répondre.

Lorsque paraîtra le prochain numéro de l'Abeille, les principales rues du parcours seront transformées en boulevards plantés d'arbres pour de vrai, comme disent les bébés.

Pour la commodité du public, des cartes d'entrée dans les salles du Concours seront vendues dans les principaux bureaux de tabac de la ville.

* * Une conférence des plus curieuses et des plus intéressantes sera donnée à Étampes, le dimanche 14 mai prochain, à 8 heures et demie du soir, dans la salle de la mairie, sur la Graphologie, méthode complètement nouvelle pour connaître les hommes d'après leur écriture. M. Michon le vulgarisateur de cette méthode donnera la preuve de la vérité de son système en jugeant l'écriture des personnes présentes sur des billets écrits séance tenante et tirés au sort. — Entrée publique et gratuite.

Nos adieux à M. Cholet,

Poète-improvisateur.

Comme la normande d'or, les poètes se font rares, et la Muse a ses préférés. M. Cholet est un de ceux là. Il fait facilement les vers les plus difficiles; il est d'une adresse merveilleuse; il se joue à travers les plus grands obstacles, et pour lui

La rime est une esclave et ne fait qu'obéir.

Aussi ne lui avez-vous point ménagé vos bravos dimanche soir, charmantes lectrices de l'Abeille: il les

méritait d'autant mieux que votre esprit lui imposait de véritables travaux d'Hercule.

Voulez-vous que nous relisions ensemble quelques-uns de ses vers: aussi bien la salle était trop petite pour nous tous, et vous n'avez pu, sans doute, les recueillir.

Commençons par une improvisation délicieuse sur ce sujet: *Le Mois de Marie*.

L'hiver s'est envolé et d'une robe blanche La nature a repris les atours ravissants; Dans les bois, les sentiers, reparait la pervenche; Les oiseaux revenus gazouillent dans les champs.

Voilà le mois de mai: cueillez les fleurs écloees, Ornez de frais bouquets les augustes parcs, Chantez, chantez, enfants, aux frais visages roses, Au pied de l'autel saint, chantez, charmants petits.

Voilà le mois de mai, le mois de la Madone: L'alouette, aux guérets, dans les blés, le grillon Proclament par leurs chants cette auguste patronne Et disent à plaisir ses vertus et son nom.

Voilà le mois de mai; c'est le mois de Marie, De la Vierge qui vint nous apporter le jour; Que chaque âme à ses pieds, en ce beau mois la prie, Car c'est le mois surtout qu'a choisi son amour.

Voilà le mois de mai: que chaque voix répète Qu'elle suit d'un seul mot soulager les douleurs; De guirlandes de fleurs, enfants, ornés sa tête, Dans un seul cri d'amour unissons tous nos cœurs.

Croyez-vous, après avoir relu ces beaux vers, qu'ils aient perdu de leur charme et de leur fraîcheur? Pour moi, plus je les relis et plus je les admire.

Cependant je leur préfère encore, quoique dans un genre différent, les deux pièces qui suivent, en raison même des entraves imposées à l'improvisateur.

Entendez-vous les savants de l'assistance demander le voyage au Pôle Nord, avec les rimes les plus fantastiques. Je crains un instant que l'imagination du jeune poète ne se glace en ce voyage. Jugez-en.

Pour gagner ce pays, pas ne faut d'éventail, Puisque Phébus jamais n'y séjourne un long bail; Vous n'avez pas vapeur, railways, locomotives: Un vaisseau seul pourra faire une descriptive Au travers des glaçons. Emportez un gigot, Le pays est désert, il est froid, un fagot, Des conserves de choix, harengs-saurs et sardines, Que vous pourrez offrir, voyageur, aux Oudines.

vit étinceler un objet dont il s'empara aussitôt: un portefeuille noir, en peau de chagrin, orné d'un fermoir d'argent aux armes de la baronne de Longchamps.

Pour le mieux voir, il revint se placer auprès de la fenêtre. Le fermoir d'argent surtout attirait son attention à cause du chiffre qui y était gravé. Il le considérait avec une pieuse curiosité; puis machinalement il fit jouer le ressort, et une lettre s'en échappa. Sur l'enveloppe, ces mots étaient écrits:

A Olivier de Longchamps.

Les caractères de cette suscription affectaient des formes droites et raides; il reconnut la main ferme de sa protectrice. Il déchira l'enveloppe et lut:

« Les lettres que vous trouverez dans ce portefeuille contiennent la révélation d'un fait ignominieux pour ma race, qu'avec l'aide du Seigneur j'ai pu tenir caché. — Ma conscience est calme, et peut-être devrais-je emporter dans la tombe un secret qui n'appartient qu'à moi. — Mais à l'approche de la mort, l'inquiétude se glisse dans les âmes. — Je n'ai point osé détruire ces preuves de la honte des miens, et je les livre à Dieu lui-même. — Que sa volonté s'accomplisse! »

Olivier sentit son visage se couvrir de pâleur. Ces lignes sèches et froides, comme la femme austère qui les avait tracées, laissaient deviner le remords qui, de ce monde terrestre, châtiait les actions criminelles.

Au moment où plein d'anxiété il allait demander au portefeuille noir son lugubre secret, M^{me} Champlin su-

Feuilleton de l'Abeille

(24) DU 10 MAI 1875.

UNE PARISIENNE AU VILLAGE.

Il sortit avec Antoine, et Niquet n'eut plus à redouter que la colère des animaux grognons, au milieu desquels il avait cherché un refuge, les tonquins inhospitaliers qui l'avaient accueilli à coups de grognons et luttaient d'empressement pour lui mordre les jambes. Il passa en leur compagnie des instants désagréables, et enfin, saisissant le moment où la cour était déserte, il sortit de sa cachette et se prit à courir vers la route. Une fois qu'il y fut arrivé, il s'arrêta pour respirer à longs traits l'air pur de la liberté; puis il réfléchit à sa situation: il se convainquit qu'elle était mauvaise, et ne vit qu'un seul moyen de s'en tirer honorablement.

Sa résolution prise, il se remit en marche du côté de Carignan, en se promettant de monter dans la patache aussitôt qu'elle le rejoindrait. Pour garantir sa personne de tout outrage, et garder intactes ses oreilles et sa réputation, il lui fallait décidément faire un petit voyage et opposer une barrière de kilomètres aux trop audacieuses entreprises de l'irritable officier.

XIX

LE SECRET DE LA BARONNE.

En sortant de l'auberge du Grand-Saint-Eloi, Olivier était remonté dans sa voiture et avait donné l'ordre à son cocher de retourner à Longchamps.

La conduite impertinente de Niquet et sa disparition subite ne lui avaient causé qu'une irritation passagère; il méprisait le clerc trop profondément pour lui faire l'honneur de s'occuper longtemps de sa chétive personne; et bientôt il ne songea plus qu'à Jenny.

Quand il mit pied à terre, l'antique manoir qui avait abrité la jeune fille lui sembla transfiguré. La splendide parure de verdure et de fleurs que chaque année lui ramenait le printemps, commençait à paraître, et chaque rameau vert étalait ses jeunes pousses sur la muraille noire, parlait d'espérance à Olivier.

Le sombre corridor qu'il traversa avait gardé l'écho d'une voix douce et aimée; il parvint à la chambre qu'on avait mise à la disposition de Jenny, durant les heures rapides de son séjour à Longchamps. Mais une déception l'attendait. M^{me} Champlin, en digne femme de ménage, avait fait disparaître jusqu'aux moindres traces de désordre, et l'immense salle, un moment égayée par la présence d'un être jeune et charmant, avait repris l'aspect froid et morne qui était son sponage du temps de la baronne. Car cette pièce faisait partie de l'appartement de la défunte, qui y avait passé, à genoux sur son prie-Dieu, sous le regard d'un grand christ de bronze, de longues heures en oraison.

La science était satisfaite; il fallait payer son tribut à la littérature; un ardent classique demande l'éloge du thème grec.

Un cuisinier, s'ins grec, fait d'excellente soupe;
Et sans thème, un marin dirige bien sa poupe.
Rongez donc mes auteurs, mites, souris et rats,
Et soyez pour les Grecs d'inflexibles Marats.
Je voudrais, pour les fuir, les jambes d'une hiche;
Et mon dégoût pour eux, pleinement je l'affiche.
Thème grec, ton seul nom fait craquer mon gilet,
Tant tu gonfles mon cœur! Bâtissons un chalet
Au ministre fumeux qui le jette à la rue
Et vient le renverser du soc de sa charrue.

J'ai tant à citer que je me vois obligé de faire un choix: il y a surtout une charmante composition que je ne veux pas oublier. Une dame, une jeune mère peut être, a eu la gracieuse idée de demander six strophes sur le sommeil de l'enfant, terminées chacune par ce vers:

Ange, viens-tu du ciel?

Les voici:

Sur le berceau doucement incliné,
Le caressant d'un regard maternel,
La jeune mère a redit étonnée:
Ange, viens-tu du ciel?

Enfant, viens-tu de la sainte phalange
Chantant là-haut aux pieds de l'Éternel?
Car sur ton front est comme un rayon d'ange:
Enfant, viens-tu du ciel?

Viens-tu vers nous comme un parfum de myrrhe
Nous apporter quelque baume immortel?
En te voyant, repartit le sourire:
Ange, viens-tu du ciel?

Garderas-tu tes ailes, ma colombe?
Grandiras-tu sans douleur et sans fiel?
Pour me guider jusqu'au bord de la tombe,
Ange, viens-tu du ciel?

D'où donc viens-tu, car le cœur d'une mère
Veut tout savoir... Dans ce monde charnel,
Pour m'enseigner la vertu, la prière,
Ange, viens-tu du ciel?

Tu viens d'en-haut: dans sa bonté suprême
Celui qui fit notre cœur maternel
Nous a donné l'enfant qui dit: Je t'aime!
Ange, tu viens du ciel!

Je devrais peut être m'arrêter là. Pourtant, les prodiges accomplis par M. Cholet en cette charmante soirée, ne sauraient me faire oublier ceux dont nous avons été, au Collège, les témoins émerveillés.

Voici d'abord deux sujets différents traités avec les mêmes rimes: l'Obélisque et la Rose:

1. — L'Obélisque.

De rimes et de vers fais vite une salade:
Pour chanter l'obélisque, en seras-tu malade?
Plus d'une dame a pu, de son regard mignon,
L'honorer en passant, et pencher son chignon.
Les rois qui l'ont bâti vivaient bien sans stanelle;
Les vivants de cresson, d'herbe et de pimprenelle.
Cette aiguille serait, sur le dos d'un chameau,
Plus lourde, c'est certain, que la verge, o bédou!
Plus d'un jeune dandy, fumant sa cigarette,
A pu penser parfois que treuil, grue et brouette
Étaient connus d'Égypte, obélisque vermelle,
A Paris, de Loupsour regrettant le soleil.

2. — La Rose.

De roses je tirais une douce rosée:
Disait un enfant blond, si je tombais malade.
Cette fleur est si belle et son teint si mignon
Que ma mère toujours en orne son chignon.
Je voudrais, en hiver, l'entourer de stanelle.
Reine de nos jardins, en vain la pimprenelle
Fait briller son aigrette. Un cœur seul de chameau
N'aimerait pas la rose. Au temple le bédou
Admire ses boutons. Tabac et cigarette
N'ont pas ses doux parfums. O jardinier, brouette
Tous les sucs les plus doux à l'arbuste vermelle
Qui fait briller la rose aux rayons du soleil.

Pour finir, je choisis parmi huit sujets traités à la fois: le Collège, le Maître d'étude, Etampes, dix minutes d'arrêt.

1. — Le Collège.

Plus d'un cœur, je le sais, n'aime pas le Collège
Et trouve que les jours y sont fort ennuyeux...
Un jour vous pleurez cet abri qui protège
Contre les maux divers qui rendent malheureux;
Et quand vous sortirez, au travers de la vie,
Vous serez torturés par la haine et l'envie;
Vous direz: Ces jours-là, c'étaient les plus heureux!

parut. Elle venait, en femme attentive, s'enquérir auprès de son jeune maître de l'heure du dîner.

— D'où vient cela, lui dit Olivier en lui montrant le portefeuille, et pourquoi ne me l'avez-vous pas remis plus tôt?

M^{me} Champlin, — d'abord troublée par l'émotion d'Olivier et la sévérité de son accent, — n'eut pas de peine à établir son innocence.

Elle n'avait connu que ce jour-là même, et par un hasard étonnant, l'existence du portefeuille. Tandis qu'elle ouvrait les fenêtres de cette salle où l'on était si rarement entré depuis la mort de la baronne, le grand crucifix, tout à coup, s'était détaché du mur. Dans sa chute, le support sur lequel étaient appuyés les pieds du Christ s'était brisé, et le portefeuille noir avait roulé sur le sol.

Olivier congédia la femme de charge. Il éleva un regard plein d'une crainte pieuse vers ce Dieu auquel la baronne avait confié son secret, et qui le livrait à lui-même; — puis, avec un serrement de cœur, il ouvrit le portefeuille. Une dizaine de lettres, toutes adressées à M^{me} de Longchamps, y étaient renfermées. Il déplaça la première:

Paris....

« Madame,

« La tâche que je m'étais imposée était trop lourde, et j'ai succombé sous le poids. Depuis six mois je lutte contre la maladie et la misère. Mes forces sont épuisées; je ne puis plus... Je vais mourir, et j'ai peur pour mon enfant, pour le fils de Raoul. Ayez pitié de lui, Madame.

« Ne vous souvenez pas que je vous ai reponcée avec

2. — Le Maître d'étude.

On vous a confié à sa sollicitude:
Tous ses jours sont à vous; il n'a point de repos;
Et plus d'un parmi vous, tout plein d'ingratitude...
Mais aucun, dans ce lieu, ne connaît ce défaut
Et chacun te chérit, vaillant Maître d'étude,
Aussi je suis heureux de le dire tout haut.

3. — Etampes, dix minutes d'arrêt.

Pour visiter tes débris, ô Guinette,
Pour admirer Etampes, la coquette,
Sous ses grands bois pour rêver à souhait,
Pour redire aux échos la douceur, l'indulgence
De tous ses habitants, chanter leur bienveillance,
Je voudrais seulement dix minutes d'arrêt.

Vous n'avez pas eu besoin, cher poète, de notre indulgence; et nous avons été trop heureux et trop fiers d'obtenir de vous plus de dix minutes d'arrêt. Votre souvenir vivra au milieu de nous: nous conserverons vos vers, et, comme dit un bien vieux poète, nous les garderons dans nos cassettes qu'ils rempliront d'un parfum de vertu et de sagesse. Vous emportez avec vous nos regrets, et nous voulons croire que, si bienveillant qu'ait été notre accueil, la Muse vous réserve encore de plus beaux triomphes.

Les assassins de Simoneau, maire d'Etampes.

(Extrait des notes et éclaircissements de l'Histoire de la Terreur, par MONTIER-TERNAUX, t. 1^{er}.)

(Suite.)

Les commissaires de la commune, aussitôt nommés, se mirent à l'œuvre et rédigèrent la pétition suivante, qu'ils allèrent, avec leurs clients, porter à l'Assemblée législative:

COMMUNE DE PARIS.

« Législateurs,

« Les communes des environs d'Etampes étaient frappées de terreur; un silence contre-révolutionnaire régnait dans les campagnes, depuis le décret de rigueur surpris à l'Assemblée nationale contre les prétendus auteurs des troubles dans lesquels avait péri le maire d'Etampes.

« Quelques citoyens paisibles, justement alarmés sur leur subsistance, peut-être aussi et en même temps égarés par des hommes perdus, après avoir été dupes sous la maligne influence d'hommes coupables, étaient sur le point de devenir victimes

« Ils craignaient de mourir de faim; on avait décrié qu'ils périeraient par la loi; quelques-uns étaient aussi condamnés à diverses peines afflictives.

« Libres aujourd'hui par une suite du sage décret que vous avez rendu sur toutes les affaires des grains (1), ils viennent vous remercier de la liberté que vous leur avez rendue et vous prier d'ajouter à cet acte de justice un acte de bienfaisance qui en diffère peu.

« Nous venons, au nom du Conseil général de la commune, recommander à votre sensibilité des citoyens infortunés qui n'ont occasionné aucune perte, aucun dégat, mais qui en ont éprouvé pendant une longue captivité qui a privé leurs nombreuses familles de tout moyen de subsistance; un secours momentané peut mettre le comble à la consolation, ainsi qu'à votre bienfait.

« Par là vous aurez non-seulement fait cesser leur captivité pour le présent et l'avenir, vous l'aurez, autant qu'il était en vous, effacée pour le passé, et les campagnes dans lesquelles ils vont, de leurs mains libres, remuer la terre et la féconder, retentiront des louanges dues à votre bienfaisante sagesse.

(1) Une loi, rendue le 3 septembre 1792, avait déclaré éteints et abolis tous les procès criminels, et tous les jugements rendus depuis le 14 juillet 1789, sous prétexte de violation des lois relatives à la libre circulation et vente des grains.

Mais les prisonniers délivrés à Etampes, et encore moins les deux assassins qui se trouvaient dans les prisons de Versailles, ne pouvaient être appelés à jouir du bénéfice de cette loi, car ils n'avaient pas été condamnés pour s'être opposés à la libre circulation des grains, mais bien comme complices et auteurs principaux du meurtre du malheureux Simoneau. C'est pourquoi, comme nous allons le voir, la Cour de cassation avait ordonné que l'arrêt du 22 juillet reçut son exécution.

orgueil quand vous m'avez offert pour lui, si je voulais vous l'abandonner, un nom et la richesse.

« J'ai été égoïste et insensé.

« Dieu se détourne des mérites coupables, vous aviez raison. Je n'ai pu sauver mon enfant de la misère et de la souffrance.

« Olivier n'a plus désormais d'autre mère que vous.

« BLANCHE DE LONGCHAMPS. »

Pauvre petite écriture tremblée et incertaine, apparition du passé, souvenir de douleur et d'angoisse, avec quelle poignante mélancolie Olivier s'était pris à la considérer!

Après avoir baisé pieusement cette lettre où étaient le nom de sa mère, il déploya la seconde:

« Paris....

« Je suis seule abandonnée sur la terre, et je maudis tous les jours la santé que Dieu m'a rendue.

« Mon cher petit enfant qui me souriait et qui m'aimait, ma consolation, mon courage, ma joie en ce monde, je ne le verrai plus. Et c'est vous, Madame, qui me condamnez à ce désespoir.

« Pourtant on pourrait sauver l'honneur de votre nom, sans me faire tant de mal. Je ne veux pas me plaindre, j'essaie seulement de vous émouvoir... Je serai pour lui ce que vous voudrez... une étrangère... une institutrice... Mais que je le voie, que je puisse embrasser mon enfant, — mon Olivier, — sans avoir le cœur déchiré par cette crainte affreuse que l'ardent amour que j'ai pour lui peut le priver de votre protection. »

Dans les lettres suivantes, Blanche continuait d'im-

« Les citoyens des environs d'Etampes, accompagnés des commissaires municipaux de la ville de Paris,

« Signé: THOMAS, PONTIER, MATHIEU, conseillers municipaux; COREAUX, GUIGNE jeune. »

Le lendemain (10 septembre), les mêmes individus se rendirent à l'assemblée électorale. Nous avons également retrouvé le procès-verbal de leur réception, car nous tenions à suivre pas à pas les émeutiers dans leur pérégrination triomphale. Le voici:

« Une pétition des malheureuses victimes de l'insurrection d'Etampes demanda et obtint l'admission et la parole. L'orateur peignit avec sensibilité la position horrible de ces infortunés et, en invoquant les principes de fraternité de l'assemblée électorale, termine en rendant hommage à l'Assemblée nationale qui a brisé leurs chaînes, en ajoutant qu'il était réservé à l'assemblée électorale de tarir la source de leurs larmes. Le président répond à la députation et l'assemblée applaudit. »

Ainsi Robespierre était parvenu à faire consacrer le triomphe des assassins dont il avait pris la défense comme journaliste. Il est vrai qu'en trois mois sa position avait bien changé. En septembre 1792, il trônait à l'Hôtel de Ville comme membre de la commune insurrectionnelle du 10 août. Il gouvernait l'assemblée des électeurs de Paris, qu'il avait fait séjurer, pour plus de sûreté, dans la salle même des Jacobins, et qu'il faisait voter sur un signe de sa main, sur un mot sorti de sa bouche. Enfin, par son influence secrète, mais toute puissante, il forçait l'Assemblée nationale, qui avait décrété la fameuse fête de la loi et ordonné les poursuites les plus sévères contre les assassins de Simoneau, à recevoir à sa barre ces mêmes assassins, devenus des espèces de héros auxquels on était bien près de tresser des couronnes.

Nous n'avons pas borné là nos recherches, nous avons voulu savoir ce qu'était devenu le pourvoi qu'avaient formé les deux condamnés à mort contre l'arrêt du Tribunal criminel de Seine-et-Oise. La Cour de cassation en fut saisie le 29 août 1792. Elle mit quatre mois à l'examiner, et lorsque l'ordre matériel fut quelque peu rétabli, elle le rejeta, le 5 janvier 1793.

Nous avons retrouvé l'expédition de cet arrêt, qui se termine par la formule ordinaire: « la Cour ordonne que le jugement sera exécuté selon sa forme et teneur. » Mais dans cette expédition, transmise le 23 janvier 1793, par le Ministre de la justice à l'accusateur public de Seine-et-Oise, cette formule est effacée. La Cour de cassation n'avait prononcé que pour la forme, car les deux condamnés avaient été mis en liberté, le 9 septembre 1792, par la troupe de Pournier, ainsi qu'elle en avait annoncé depuis plusieurs jours l'intention.

Pendant que l'on égorgeait à quelques pas d'eux Delcassart, Brissac, Larivière et les malheureux officiers du régiment de Cambrésis, les assassins du maire d'Etampes étaient portés en triomphe dans les bras tout sanglants de leurs amis, de leurs émeutes. A partir de ce jour, l'histoire perd leurs traces. Très-probablement ils jouirent de l'impunité qu'était venu leur apporter le fait accompli de toutes les lois divines et humaines.

Nouvelles et faits divers.

Le Droit rend compte de nombreux détournements commis par un employé de la poste aux lettres attaché au bureau ambulancier de la ligne d'Orléans:

Ces détournements avaient lieu principalement au préjudice du supérieur du couvent du Sacré-Cœur d'Issoudun.

Des personnes pieuses adressaient fréquemment à ce religieux des lettres pour demander, dans des cas de maladie ou autres, des messes de neuvaines ou des prières. Très-souvent elles y joignaient des coupures de billets de banque.

Ces missives n'exigeaient la plupart du temps ni réponse ni accusé de réception. Souvent même le correspondant ne faisait pas mention de l'envoi du billet de banque.

plorer la pitié de la baronne et son désespoir se montrait encore plus poignant et plus profond.

L'âme navrée de tristesse, le cœur douloureusement serré, Olivier se sentait un dégoût pour ce nom et cette fortune qui étaient le prix des larmes de sa mère. — Qu'était devenue Blanche de Longchamps? La mort miséricordieuse l'avait-elle affranchie des souffrances de ce monde? Cette supposition était probable.

S'il en avait été ainsi, la baronne n'aurait rien révélé; sa conscience, en face d'un crime sans réparation possible ici-bas, lui aurait permis d'emporter son secret dans la tombe. — Il reprit le portefeuille noir, et découvrit, comme il l'espérait, dans une seconde poche, un autre paquet de lettres. Mais ce n'était plus cette petite écriture fine et élégante, tout ce qu'il connaissait de sa mère, et dont la vue éveillait en lui des sentiments d'une douceur infinie, mêlée d'un amer regret. — Une main d'homme, lourde et ferme, avait repris avec M^{me} de Longchamps, la mystérieuse correspondance.

Ce personnage, qui n'avait point signé ses épîtres, avait été investi par la baronne de la mission délicate de surveiller Blanche de Longchamps.

Olivier continua donc de s'initier à l'existence pénible de sa mère. Il apprit qu'elle avait refusé une somme considérable que la baronne lui avait fait offrir. Il sut encore que, pour obéir à un ordre impérieux de M^{me} de Longchamps, elle avait dû cesser entièrement de lui écrire.

Le mystérieux correspondant terminait ainsi l'une de ses missives:

« M^{lle} Blanche de Longchamps a changé de domicile.

L'infidèle employé profitait de cette circonstance de la façon suivante: il ouvrait très habilement la lettre présumée contenir un billet.

S'il n'était pas question dans le texte de l'envoi de ce billet, il s'en emparait, refermait la lettre avec assez d'art pour qu'on ne s'aperçût de rien et l'envoyait à son adresse.

Si, au contraire, le texte de la missive parlait de l'envoi du billet, il la faisait disparaître avec lui.

Un inspecteur s'étant entendu avec le supérieur, lui envoya des lettres contenant des billets de banque de 5 fr., dont il nota les numéros. Les lettres étant arrivées sans billets, l'employé entre les mains de qui elles avaient passé fut fouillé, et on trouva sur lui des billets de banque de 5 fr. portant les numéros notés.

Une perquisition a été opérée au domicile de l'inculpé par M. Saguet, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts. Ce magistrat y a saisi une somme d'environ 600 fr. en billets de banque de 5, 20 et 25 fr. Les numéros de plusieurs de ces billets correspondaient également à ceux de billets soustraits dont on avait pris note.

A la suite des constatations, l'employé peu scrupuleux a été mis à la disposition de la justice.

Il ne faut pas fumer en wagon, dit l'Impartial du Loiret, auquel nous empruntons le fait suivant et surtout contre le gré de vos compagnons de voyage.

M... se rendait en chemin de fer de Cercottes à Artenay; sans avoir demandé aucune autorisation, il tirait de sa pipe de larges bouffées de fumée qui allaient se perdre sur le visage d'une dame, sa compagne de voyage.

Celle-ci, que l'odeur incommodait souverainement, ne put, comme c'était son droit, obtenir de M... qu'il cessât de fumer. M..., au contraire, semblait prendre plaisir à la couvrir de plus en plus de ses flocons d'odeur nauséabonde.

La dame alors, à bout de patience, crut se délivrer en brisant d'un revers de main et en jetant par la portière la pipe du grossier personnage.

Une insulte, un soufflet suivirent cet acte de téméraire, mais juste hardiesse.

Ces deux faits, la contravention à l'ordonnance sur la police des chemins de fer défendant de fumer dans les wagons, et la violence inqualifiable exercée par M... sur M^{me} X..., le rendent passible des peines prononcées par le Code pénal.

En conséquence, M... a été condamné à l'amende, à six jours de prison et aux frais du procès.

— M. Jules Troubat, l'exécuteur testamentaire de Sainte-Beuve, vient de publier le premier volume de la correspondance de l'illustre critique. Cette publication est bien faite pour exciter la curiosité du public. Ce volume comprend les lettres de Sainte-Beuve à la princesse Mathilde.

Voici un fragment dans lequel Sainte-Beuve signale à la princesse Mathilde l'incroyable étourderie d'une grande dame qui, tout récemment encore, faisait parler d'elle par un procès retentissant:

« Ce lundi 8.

« Princesse,

« Je reçois cet aimable mot. Mercredi, en effet, me semble long à venir, et je m'imagine avoir quantité de choses à dire. — En voici une qui n'est qu'une nouvelle de mon quartier. Savez-vous que, jeudi dernier, à ce qu'on appelle le bal Bullier ou la Closerie des Lilas, le rendez-vous des étudiants, se trouvaient... qui? M. de C... et M^{me} de P...; vous voyez bien qui. Ils avaient dîné chez Magny; au sortir de là, ils allèrent à ce bal. C... y est connu des étudiants; elle fut reconnue elle-même, et c'est aujourd'hui la fable du quartier latin: les étudiants et étudiantes s'abordent depuis trois jours en se disant: « Etiez-vous jeudi à Bullier? » « Y avez-vous vu C... et M^{me} de P...? » Je vous assure que c'est d'un effet prodigieux, et que ce monde-là trouve que c'est incroyable, car on y a son genre de goût et de bon sens. On y est un peu fou, mais pas de cette folie-là. »

Longtemps mes recherches ont été vaines; mais j'ai pu enfin retrouver ses traces.

« Elle a adopté une petite fille dont elle se dit la mère, et a pris le nom de Mme Müller. — Si vous désirez, Madame la baronne, avoir de plus amples détails, je ne négligerai rien pour me mettre au courant de ce qu'il vous importera de connaître. »

Madame Müller! ce nom, qu'Olivier relut par deux fois, évoquait la radieuse image de Jenny; et il entrevit auprès de la jeune fille, comme dans un mirage éloigné et incertain, une douce figure qui lui semblait connaître et qu'il aimait aussi.

Avec une curiosité fiévreuse, il poursuivait ses recherches.

A mesure qu'il avançait dans sa lecture, son visage devenait radieux, et la vision qui lui montrait sa mère et sa fiancée s'appuyant l'une sur l'autre, et réunissant leur amour pour lutter contre les difficultés d'une vie de pauvreté et de travail, devenait plus arrêtée et plus distincte. — Bientôt il n'eut plus de doute; Jenny Müller, la maîtresse de piano aux gages de M. Serres aîné, était la fille adoptive de Blanche de Longchamps.

Une demi-heure plus tard, la bande ahurie des vieux serviteurs, que des ordres brefs et impatients avaient jetés dans une stupeur indécible, assistait au départ du jeune maître, qui, sans perdre une minute, ce soir-là même partait pour Paris.

XX.

LES INFATIGABLES TRAVAILLEUSES.

C'était l'heure du dîner à l'hôtel du Grand-Cerf. La

VARIÉTÉS.

L'Hôtel des Invalides, à Paris.

Il paraît décidé que l'Hôtel des Invalides va changer de destination. Cet asile des vieux soldats fondé par Louis XIV, sous le nom primitif d'Hôtel de Mars, doit recevoir prochainement les divers services du Ministère de la marine.

On ne peut guère parler des invalides sans songer à Charlet, le peintre du vieux grognard et du gamin de Paris. Au bas de l'un des meilleurs dessins de Charlet, on lit :

Chauffé, éclairé par son gouvernement, c'est une grande douceur. Nos vieux soldats sans doute ne partagent plus cette opinion, car ils préfèrent le clocher qui les a vus naître, à l'abri que le Gouvernement leur offrait dans leurs vieux jours sous les voûtes de ce magnifique hôtel, que les étrangers ne manquent pas de visiter, attirés par la célébrité de son dôme merveilleux, par ses immenses marmites, et enfin surtout par le tombeau de Napoléon I^{er}; certains curieux visitaient aussi l'hôtel avec l'intention de voir l'invalidé à la tête de bois; mais c'est une vieille histoire à laquelle on ne croit plus, pas même en Angleterre; car comme dit l'amputé farceur de Charlet : Perdre une quille... c'est rien... mais la boule... c'est tout...

Il y en aurait long à dire si nous voulions vous décrire tous les dessins dans lesquels Charlet a mis en scène des invalides; nous vous recommandons les deux invalides en goguette, ces deux victimes de la séduction, trébuchant sur les bancs d'un cabaret où un ancien et un conscrit les ont trop copieusement abreuvés.

N'est ce pas aussi dans la bouche d'un invalide que Charlet met cette sentence qui sous un air de plaisanterie cache une leçon de saine morale et sent le trouper :

La vie est une garde qu'il faut monter proprement et descendre sans tache.

C'est encore de Charlet ce dessin représentant deux invalides, l'un avec deux jambes de bois, et l'autre amputé des deux bras. — Un gamin de Paris assis sur une boîte de décrotteur dit à l'invalidé qui n'a plus de jambe :

— *Faut-il cirer vos bottes?*

L'invalidé dit à son camarade qui n'a plus de bras :

— *Fiche lui donc une calotte, à ce moutard.*

Bientôt les invalides auront disparu pour céder la place au Ministère de la marine, mais grâce au crayon de Charlet, leurs physionomies si originales ne périront pas.

Nous nous sommes un peu trop laissé aller au plaisir d'évoquer nos souvenirs à propos de Charlet; il est temps de revenir à notre sujet principal.

Il ne faut pas se borner de remonter à Louis XIV pour trouver des marques de la sollicitude des rois de France pour leurs vieux compagnons de guerre. L'histoire nous apprend que, dès le xv^e siècle, nos rois prirent soin d'assurer l'existence des guerriers mis hors de service par les blessures ou par l'âge. Longtemps on les mit en pension chez les seigneurs et chez les moines. — Le pouvoir royal levait ainsi sur ces deux classes privilégiées une véritable contribution de guerre.

Dans les châteaux-forts, on désignait les invalides sous le nom de *Mortes-payés*, dans les couvents sous celui d'*Officiers-lais* ou de *Moines-lais*. Il y a encore dans l'hôtel actuel, une salle dite des *Officiers-lais*.

Henri IV est le premier roi de France qui a songé à réunir les invalides disséminés sur tous les points du royaume. Il leur assigna tout d'abord l'établissement pieux de l'Oursine, dit de la *Charité chrétienne*, ou des *Enfants rouges*.

longue table, qui supportait un fardeau de volailles fumantes, de gigots à l'ail et de sauces de toutes couleurs, était entourée d'une guirlande de visages rubiconds et réjouis. On était au début du dîner, et messieurs les gros fermiers, maquignons et voyageurs de commerce, après à la pâture, taillaient, découpaient, buvaient et mangeaient, chacun surveillant son voisin et suivant d'un œil anxieux les assiettes pleines qui faisaient le tour de la réunion affamée.

Clément Niquet, tout à fait digne d'une telle assemblée, dévorait à belles dents, et lâchait à propos son mot au milieu des saillies au gros sel qui commençaient à pleuvoir.

Et même il était dans un moment de triomphe, parlant bien et buvant mieux, quand il fut interpellé par une exclamation signée qu'une voix de femme poussait à quelques pas derrière lui :

— Monsieur Niquet!

Il tourna la tête, et vit au fond de la salle M. Lagarde, M^{me} Lagarde et la grande amie Eléonore que, dans la chaleur de l'action, il n'avait point entendu entrer.

En proie à une désagréable surprise et à un trouble évident, Niquet — qui se cachait à Carignan depuis deux jours, et avait de fortes raisons pour craindre que les motifs de sa fuite précipitée ne fussent connus à Margut, — Niquet avec la plus piteuse mine, tout rouge et décontenancé, se leva et s'avança jusqu'au groupe de ses compatriotes.

— C'est M. Niquet! répéta M^{me} Lagarde.

Et, sans lui permettre de placer un mot de réponse, la bonne dame — qui ne laissait jamais échapper une occasion de déployer l'éloquence douceuse dont l'avait

Sous Louis XIII, les invalides changèrent de logis, et passèrent à Bicêtre.

Mais, dit Voltaire, « il appartenait à Louis XIV qui avait fait plus d'invalides qu'aucun de ses prédécesseurs, » de leur assurer une demeure. Cela appartenait aussi à sa grande âme et à sa générosité, et à la fibre nationale qui vibrait dans son cœur de roi, qualités éminentes qu'on ne peut dénier à ce monarque sans une criante injustice.

Un historien qu'on ne peut pas taxer de partialité en faveur des Bourbons, M. Henri Martin, (*Histoire de France*, t. XIII, page 242), juge dans les termes suivants, l'œuvre du grand roi.

« Pendant que le Louvre est délaissé, inachevé et que les trésors de la France s'amoncèlent dans les salons de Versailles, Louis donne à la capitale une royale marque de son souvenir : il l'enrichit d'un des plus majestueux édifices des temps modernes. Pendant qu'il élève à sa propre gloire un temple immense dont il est le dieu, il offre aux victimes de cette gloire, aux soldats épuisés ou mutilés en combattant, un asile ou plutôt un palais magnifique... »

« ... Louis XIV, en 1670, entreprend enfin de satisfaire complètement aux devoirs de l'état envers ses défenseurs; de vastes constructions s'élèvent dans un faubourg de Paris, peut-être, comme toujours, avec trop de sacrifices ou de faste; mais la grandeur de la pensée et des résultats peut bien faire excuser quelques erreurs. Six à sept mille vieux guerriers trouvent dans cet édifice grand comme une ville, un bien être assuré et un honorable repos; désormais l'homme pauvre que son courage entraîne sous les drapeaux de la patrie ne sera plus retenu par la pensée de l'abandon et de la misère qui menaçaient sa vieillesse ou son impuissance. Quelque personnalité qu'il pût y avoir là encore dans l'inspiration de Louis, l'intérêt de sa grandeur se confondait en cette occasion avec l'intérêt de la grandeur nationale; il est juste que le bénéfice de cette heureuse confusion profite à sa mémoire. »

L'Hôtel des Invalides, œuvre de l'architecte Libéral Bruant, répond par son caractère mâle et son ornementisme tout militaire, à sa noble destination. Il fut achevé dès 1674. »

Louis XIV attribua en outre à cet établissement des revenus considérables pour la subsistance de ceux qui « avaient employé leur jeunesse, épuisé leurs forces et répandu leur sang pour l'amour de la patrie et pour la gloire du royaume. » (Larrey, *Histoire de Louis XIV*, t. IV, p. 61).

L'église et le dôme furent élevés trente ans après la construction de l'hôtel, sur les dessins de Mansart. C'est à cet architecte qu'on doit ce dôme couvert d'azur et d'or et surmonté de cette flèche hardie qui est un des plus beaux ornements de Paris.

Outre Mansart, Coustou, Coytel, Jouvenet, Cornille, Louis et Bon de Boulogne, travaillèrent à l'ornementation de l'hôtel, de l'église et de l'intérieur du dôme.

Napoléon I^{er} n'a rien fait pour les Invalides, et cependant par ses guerres sanglantes, par son ambition, par ses campagnes téméraires, combien n'a-t-il pas fait d'invalides?

En l'année 1718, l'Hôtel des Invalides fut visité par le czar Pierre-le-Grand; le souvenir de cette visite est populaire chez les Invalides. Ceux d'entre eux qui servent de cicerone aux visiteurs ne manquent jamais de rappeler cette visite et de rapporter que ce monarque daigna assister au repas des invalides et boire de leur vin.

Le ver de terre.

Qui croirait qu'un animal aussi commun que le ver

douée la nature — commença par témoigner sa satisfaction d'une si heureuse rencontre; après quoi, elle entra dans des explications détaillées relatives à sa présence à l'hôtel du Grand-Cerf.

Toutes les infatigables travailleuses sont ici, dit-elle. Elles sont allées dans la ville faire quelques emplettes; mais le départ est fixé à deux heures, et si M. Niquet veut se tenir prêt, nous nous ferons un vrai plaisir de lui offrir une place.

Durant le discours de M^{me} Lagarde, Clément Niquet avait eu le temps de se remettre, et il avait acquis la conviction que l'histoire de sa fuite était ignorée encore. La proposition qui lui était faite le rejeta dans de nouvelles perplexités, il balbutia un refus et parla, d'une voix embarrassée, d'affaires importantes qui nécessitaient de sa part un séjour indéfiniment prolongé dans la ville.

La grande amie n'avait jusque-là pris aucune part à la conversation, mais son œil noir, attaché sur le clerc, n'avait point cessé d'observer sa physionomie ahurie et inquiète.

Monsieur Niquet, lui demanda-t-elle tout à coup, n'avez-vous point quitté Margut le jour de l'inondation?

Cette question qui prouvait beaucoup en faveur de la perspicacité d'Eléonore, n'était pas précisément de nature à rendre le calme au malheureux jeune homme. Il se troubla plus fort, rougit et balbutia ces mots :

— Mademoiselle, certainement!... C'est le jour de l'inondation... qu'une affaire...

— Et, reprit-elle vivement, vous avez reçu sans doute les dernières nouvelles du village?

— Mais non, dit Niquet.

de terre, appelé lombric par les savants, fût donné d'intelligence et donné des preuves évidentes d'industrie? Qui croirait que jusqu'ici les mœurs de ce ver que nous foulons chaque jour sous nos pieds nous fussent complètement inconnues? Telle est pourtant l'exacte vérité, et cependant ses mœurs sont intéressantes, et son instinct, pour n'être pas des plus merveilleux, n'en est pas moins admirable. M. le docteur Robert n'a pas trouvé au-dessous de lui l'étude de ces infimes animaux, et voici une partie de ce que ses patientes recherches et ses sagaces observations lui ont fait découvrir.

Le lombric, que j'aime mieux appeler ver de terre, parce que ce terme est compris de tout le monde, le ver de terre se creuse dans le sol des galeries aboutissant à un terrier où il accumule et cache des provisions. Pendant le jour, il dort d'habitude et reste caché, car il craint la lumière, mais la nuit il sort de sa retraite et va à la recherche de sa nourriture qui consiste principalement en feuilles tombées. Il s'accroche à elles, les pousse ou les attire, et parvient, à force de patience et d'adresse, à les transporter dans son trou. C'est ainsi qu'on voit peu à peu disparaître assez rapidement de la surface du sol les feuilles qui le jonchaient parfois. Les vers de terre s'en sont emparés. Comme ils ne sont pourvus d'aucune enveloppe protectrice et qu'au fond de leurs terriers ils ne pourraient opposer qu'une résistance vaine aux attaques de l'ennemi qui viendrait les y assaillir, ils ont soin d'accumuler à l'entrée extérieure de leurs galeries de petits cailloux qu'ils y amènent souvent de fort loin pour en dissimuler l'ouverture.

C'est pendant la nuit que les vers de terre se livrent à ce travail. Rien n'est plus curieux, dit le docteur Robert, que de les voir à l'œuvre. Dès qu'ils ont découvert le caillou qui leur convient, ils s'arcboutent, le soulèvent, se glissent au-dessous et le traînent dans leur marche rampante. Que de fois leur fardeau glisse et leur échappe! que de fois ils recommencent la même manœuvre! que de patience! que d'efforts! Le travail cependant se fait avec une certaine rapidité, et il ne faut pas souvent plus d'un quart d'heure pour que le petit monticule de graviers et de cailloux soit élevé. Dans les jardins dont les allées sont couvertes de graviers, on voit souvent ainsi de petits monticules et tout autour une place circulaire où la terre se montre à nu. Elles sont l'œuvre nocturne du courageux et patient ver de terre. Qu'on les détruise avec précaution, et l'on ne tardera pas à trouver l'ouverture de la galerie, au fond de laquelle s'est réfugié le petit travailleur. Creusez la terre, et vous verrez bientôt enroulé sur lui-même, reposant sur des débris de feuilles rongées dont il ne reste plus que les fibres ligneuses, le ver de terre autour de ces travaux, dont à première vue, nous ne l'aurions point cru capable.

Marché aux Bestiaux du 3 Mai 1873.

| | Arrivés. | Vendus. |
|--------------|----------|---------|
| Moutons..... | 6970 | 5110 |
| Vaches..... | 95 | 55 |
| Chevaux..... | 46 | 30 |
| Anes..... | 6 | 5 |
| Porcs..... | 466 | 82 |
| Totaux..... | 7283 | 5332 |

M. PÉRENT, marchand de mercerie en gros, rue de la Tannerie, n° 11, à Etampes, demande un **APPRENTI.**

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 3 Mai. — TRÉVENEAU Abel-Eugène, place de l'Hôtel-de-Ville, 43. — 5. JOUANNEAU Vilfrid-Charles, rue des Cordeliers, 48. — 6. BOULLAND Juliette-Blanche, faubourg Evezard, 44. — 8. GRUGEON Berthe-Eugénie, rue Sans-Pain, 45.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o DIARY, 25 ans, garçon boulanger, rue de l'Avaloir, 7; et D^{lle} BAUDET Aurélie, 25 ans, faubourg Evezard, 44.

— Vous n'êtes pas instruit, s'écria M^{me} Lagarde, de l'événement qui nous a jetés dans la consternation?

— M. de Longchamps a pris la fuite, dit Eléonore.

— Il a pris la fuite, répéta M^{me} Lagarde... *Il l'a abandonnée.*

Niquet, sans défiance aucune de la grande amie, qui continuait de se livrer sur sa personne aux mêmes études physiologiques, laissa voir la joie profonde que lui causait la révélation de ce fait imprévu.

— En êtes-vous bien sûres? fit-il.

— Ah! dit M^{me} Lagarde, les Infatigables travailleuses sont toujours bien informées. Dans une louable intention, nous avons voulu connaître le dénouement de l'aventure dont vous nous aviez montré le début; et grâce aux intelligences que nous possédons un peu partout dans le village, voici ce que nous avons recueilli : — M. de Longchamps persuadé à l'institutrice qu'il était résolu à l'épouser, et il la ramena chez M. Simon auquel il fit le même conte; M. Serres aîné surprit le secret de la conférence. Il fut dupe aussi. Mais leur erreur ne fut pas de longue durée; le soir même, M. de Longchamps décampait sans crier gare.

Niquet, complètement rasséréiné, reprit son aplomb ordinaire, et, avec une pose fanfaronne, portant la main au croc de ses moustaches, il dit :

— Maintenant je n'ai plus aucune raison de vous rien cacher; — j'attendais ici M. de Longchamps, qui m'y avait donné rendez-vous. — Nous devions vider sur la frontière belge une affaire d'honneur.

— Est-ce bien possible! s'écria M^{me} Lagarde.

Et la grande Eléonore, avec un regard railleur et un ton de commisération parfaitement approprié à la cir-

2^o CHAUVEAU Ferdinand-Gustave, employé de commerce, rue d'Aboukir, 47; et D^{lle} BABAULT Rose-Hypauline, 49 ans, employée de commerce, de fait à Paris, rue d'Aboukir, 47, et de droit, rue Evezard, 20.

DÉCÈS.

Du 2 Mai. — MOREAU Louis-Gustave, propr., 64 ans, rue du Flacon, 4. — 5. BANSARD Marie-Marguerite-Augustine, 84 ans, veuve Rogue, Pierrefitte. — 5. PETIT Marie-Zoé, 44 ans, rentière, rue du Puits-de-la-Chaine, 16. — 5. RIVIÈRE Evelyne, 34 ans, femme Josse, place de l'Hôtel de Ville, 7. — 8. MASON Emile, 28 mois, rue Saint-Martin, 23. — 8. CHEVALIER Clémence, 42 ans, place Geoffroy-Saint-Hilaire.

Pour les articles et faits non signés : **AG. ALLIÉV.**

LA C^{ie} FRANÇAISE

VEND SON

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

toujours 2 fr. le 1/2 kilo

ET SON

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons. 43 41

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

de biens de mineurs

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE CERNY,

Par le ministère de M^e MILLIARD, notaire à La Ferté-Macé
Commis à cet effet,

DE

UNE MAISON

UN

JARDIN

Contenant 4 ares 77 centiares

UN

GRANGE

UN

TERRAIN

Sur lequel est ouverte une

CARRIÈRE A GRÈS

Ensemble

L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

Contenance 23 ares 93 centiares

ET UNE

PIÈCE DE SABLE

Sise commune et terroir de Cerny.

EN 5 LOTS

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 8 Juin**

mil huit cent soixante-treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le deux juillet mil huit cent soixante douze, enregistré, Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Jo-

constance, poussa cette exclamation laconique :

— Vraiment?

— Mon Dieu! oui, poursuivit le clerc; il m'avait fait accroire qu'il voulait échanger avec moi quelques coups d'épée. — Mais puisqu'il s'est sauvé, je n'ai plus rien à faire à Carignan, et j'accepte la place que vous avez eu l'obligeance de m'offrir tout à l'heure.

En attendant l'arrivée de ces dames et le moment du départ, on continua la conversation à mi-voix. Et tandis que l'enrhumé M. Lagarde éternuait, M^{me} Lagarde, qui avait l'habitude de n'épargner personne, la grande Eléonore, qui était devenue toute haine et tout fiel depuis l'anéantissement de ses espérances matrimoniales, et Lovelace-Niquet, qui avait à venger des humiliations nombreuses, déchirèrent à belles dents Jenny et Olivier, dont, par des motifs différents, ils étaient tous trois les ennemis implacables.

— Louis JACQUET.

(La suite au prochain numéro).

La Plante, le Puceron, l'Oiseau et l'Homme.

FABLE

Sur une plante, un puceron

Trouvait et gîte et nourriture :

Un oiseau vint qui, sans façon,

Du puceron fit sa pâture.

Fier monarque de l'univers,

L'homme mangea l'oiseau, puis fut mangé des vers.

Tout se mange dans la nature.

éphine CHAIGNON, demeurant à Cerny, veuve de M. François AUVRAY, en son vivant carrier ;

« Agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de : 1° François Auvray, et 2° Olympie Auvray, ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec le sieur Auvray, sus-nommé, et encore en son nom personnel ; »

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour ladite dame sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Stanislas Auvray, instituteur primaire, demeurant à Aulnay la Rivière, canton de Puiseux (Loiret) ;

« En sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs François et Olympie Auvray, nommé à cette qualité aux termes d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue et présidée par M. le Juge de paix du canton de La Ferté-Alais, le dix-huit août mil huit cent soixante-dix, enregistrée ; »

Procédé, le Dimanche huit Juin mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la maison d'école de Cerny, et par le ministère de M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

PREMIER LOT.

MAISON

Une MAISON sise à Cerny, dans le village, composée d'une cuisine, d'un fournil et de deux chambres à feu ; cave sous cette maison. Une étable à côté de ladite maison ; grenier au-dessus du tout couvert en tuiles ; cour devant ces bâtiments.

Le tout, entièrement clos de murs, tient d'une part à Firmin Damiot, de deux autres parts à la ruelle St-Pierre, et d'une quatrième et dernière part à un chemin conduisant au rû de Cerny.

Nota. — M. Jean-Magloire DAMIOT père, actuellement âgé de soixante-dix-sept ans, a droit, en vertu d'un acte passé devant M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais, le quatre février mil huit cent cinquante-six, à l'usufruit ou jouissance durant sa vie d'un logement dans ladite maison, lequel logement se compose d'une chambre à feu, d'une partie de la cave, d'une partie du grenier et du droit à la communalité de la cour.

L'acquéreur sera tenu de souffrir cet usufruit jusqu'au jour de son extinction.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Deuxième lot.

JARDIN

Quatre ares soixante-dix-sept centiares de jardin, situés à Cerny, lieu dit la Pente de Bray ; tenant d'un côté aux héritiers Simonneau, d'autre côté à Firmin Damiot, d'un bout au vieux rû, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 150 fr.

Troisième lot.

GRANGE

Une Grange de deux espaces, couverte en tuiles, située à Cerny, lieu dit la Fontaine-Saint-Pierre, et une petite portion de terrain appartenant à cette grange, le tout contenant en superficie quatre-vingt-six centiares, tient d'un côté à madame veuve Félix Martin, d'autre côté au chemin conduisant au rû, d'un bout à Beranger, et d'autre bout à Louis Gambrelle. — Section E, partie du numéro 358 du cadastre.

Sur la mise à prix de 800 fr.

Quatrième lot.

CARRIÈRE A GRÈS

1° Un terrain de forme irrégulière, en nature, de bois et friche, sur lequel est ouverte une CARRIÈRE A GRÈS, situé terroir de Cerny, lieu dit le Parc-aux-Bœufs, contenant, d'après le cadastre, soixante-treize ares quatre-vingt-treize centiares ; tenant du nord à MM. Pelletier, du midi à M. de Selve et à plusieurs, et par différentes haies à des bois appartenant à plusieurs, du levant à Louis Brunet, et du couchant à madame veuve Martin et à des bois appartenant à plusieurs. — Section C, numéros 440, 441, 294, 404, et partie des numéros 293, 408, 409, 407, 406, 403 et 401 du plan cadastral.

2° Et l'exploitation de la carrière dont est ci dessus parlé.

Sur la mise à prix de 4,250 fr.

Cinquième lot.

Huit ares quatre-vingt-quatorze centiares de sable, terroir de Cerny, lieu dit les Amoureux ; tenant d'un côté à Cantien Dubois, d'autre côté à Catineau, d'un bout le chemin du Poulailler ou de Montlimon, et d'autre bout à un bois appartenant aux héritiers Lemaire.

Sur la mise à prix de 35 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

1° En l'étude de M^e BOUVARD, avoué, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A La Ferté-Alais,

En l'étude de M^e MILLIARD, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 10 Mai 1873.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le neuf mai mil huit cent soixante-treize.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le neuf mai mil huit cent soixante-treize, folio 68 recto, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

(2) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

RETRAIT

DE

CAUTIONNEMENT.

D'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance étant à Etampes, le premier avril mil huit cent soixante-treize, enregistré,

Il appert :

Que M. RIGAUT, ancien notaire à Milly, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de notaire par la nomination de M. Buisson, son successeur, il entendait retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé.

3-2 Signé, L. BREUIL.

AVIS D'OPPOSITION.

M. Jean Pierre Désiré COUQUENTIN, tailleur à façon, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 132, a vendu à M. Louis-Auguste-Aimé JAMET, ouvrier tailleur, et à la dame son épouse, demeurant même maison, son fonds de tailleur à façon, plus le matériel et différentes marchandises.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix convenu entre les parties.

Elle résulte d'un acte sous signatures privées, fait double, à Etampes, le quatre mai mil huit cent soixante-treize, enregistré.

RECHERCHE D'HÉRITIERS.

On recherche les parents paternels du sieur François Prudent FRANQUENE, décédé à Châtelet (Seine-et-Marne), le vingt-six avril mil huit cent soixante-treize.

Ledit sieur Franquene était fils de Claude Franquene, né à Melun, et fils lui-même de Charles-Eugène Franquene et de Marie-Magdeleine Lemoine, fille de Denis Lemoine et de Marie-Anne Dupré, originaires de Maisse, canton de Milly.

S'adresser à M^e LAMOUREUX, notaire au Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le Dimanche 18 Mai 1873, à huit heures du matin, A BOISSY-LE-SEC,

En la Ferme exploitée par M. HENRY GIBIER GIBIER, Et par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Plusieurs lots de bon Fumier

de Moutons, de Vaches et de Chevaux.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 2-4

Etude MENERAY, rue du Flacon, à Etampes.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE

MAISON BOURGEOISE

Située à Etampes, rue Saint-Mars, n° 18.

Cette Maison se compose d'un rez-de-chaussée distribué en allée courante, vestibule, salle à manger, grand salon, cuisine en retour.

Au premier étage, trois chambres à feu, un cabinet de toilette.

Grenier au-dessus couvert en tuiles, cave dessous.

Jardin, bâtiment au fond distribué en buanderie et bûcher.

S'adresser, pour traiter, à l'étude MENERAY, rue du Flacon. 2-4

A CÉDER

Pour cause de santé, A ORLÉANS (LOIRET),

FONDS DE ROUENNERIE

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS

Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, et à proximité des marchés.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e THILLIER, notaire, rue Royale, n° 16, à Orléans. 3-4

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Pour cause de cessation de culture,

EN LA FERME DE MÉROUVILLE,

Sise à Boissy-le-Sec, canton d'Etampes,

Et exploitée par M. Henry GIBIER-GIBIER,

Le Dimanche 11 Mai 1873, heure de midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE :

14 Chevaux, dont 4 de 4 ans et 7 de 5 à 10 ans, avec leurs Colliers de charrette et 4 Colliers de voiture. 19 bonnes Vaches et un Taureau, 480 Brebis de 2 à 5 ans, 132 Gandins et Gandines de 11 mois, 180 Agneaux de lait de 2 mois, 4 bons Bœliers, 4 Chiens de berger, dont un pour les vaches, une grande Voiture de marché, 3 grandes Voitures gimbardes, 3 grands et un petit Tomberaux, 2 Carrioles, une Tapissière, un Cabriolet, un Tilbury, une Tonne à eau, 4 Charrues garnies, 12 Herse à dents de fer, 4 Herse à dents de bois, une Herse battaille, un Râteau à cheval, 2 Cabanes de berger, grande quantité de bons Harnais de voiture, 50 Claies de parc et leurs Crochets, 40 Chevilles de parc en fer, Râteliers, Doubliers, Augettes à provende et Augettes doublées en zinc, Coupe-racines, une Baratte-tournante, une Chaudière, deux Cuviers à lessive, un Crochet pour nettoyer l'étable, une Traîne à fumier, une Brouette à betteraves, une grande quantité de Paille de blé et d'avoine.

Et autres Objets de culture.

Crédit aux personnes solvables. 4-4

A VENDRE OU A LOUER

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Située à Etampes, 25, rue Saint-Antoine.

S'adresser à M^e BOUVARD, avoué à Etampes. 6

LE MONITEUR DE LA BANQUE

JOURNAL FINANCIER (5^e année),

pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 7, rue Lafayette. Paris. 20-11

19, rue Scribe, Paris.

POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY (SEINE)

Les concessionnaires de la voirie de Bondy informent MM. les agriculteurs qu'ils tiennent à leur disposition une poudrette de qualité supérieure dite **POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY**, et qu'ils sont en mesure d'en livrer telle quantité qui leur sera demandée au prix de six francs cinquante centimes l'hectolitre, ou de quatre-vingt-cinq francs les mille kilogrammes.

S'adresser à Paris, rue Scribe, 19, ou à la voirie de Bondy (Seine), à M. Maulé, ingénieur.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C^o.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 4 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 4^e de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désire soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Bulletin commercial.

| MARCHE d'Etampes. | PRIX de l'hectol. | MARCHE d'Angerville. | PRIX de l'hectol. | MARCHE de Chartres. | PRIX de l'hectol. |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| 3 Mai 1873. | fr. c. | 9 Mai 1873. | fr. c. | 3 Mai 1873. | fr. c. |
| Froment, 1 ^{re} q. | 27 47 | Blé-froment. | 26 67 | Blé éfite. | 24 50 |
| Froment, 2 ^e q. | 25 74 | Blé-boulang. | 23 00 | Blé marchand. | 22 50 |
| Méteil, 1 ^{re} q. | 23 00 | Méteil. | 18 67 | Blé champart. | 21 00 |
| Méteil, 2 ^e q. | 20 78 | Seigle. | 12 34 | Méteil moyen. | 18 75 |
| Seigle. | 13 41 | Orga. | 12 67 | Méteil. | 17 25 |
| Escourgeon. | 11 49 | Escourgeon. | 12 34 | Seigle. | 14 00 |
| Orga. | 13 10 | Avoine. | 9 34 | Orga. | 13 00 |
| Avoine. | 10 42 | | | Avoine. | 9 80 |

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 3 au 9 Mai 1873.

| DÉNOMINATION. | Samedi 3 | Lundi 5 | Mardi 6 | Mercredi 7 | Judi 8 | Vendredi 9 |
|--------------------|----------|---------|---------|------------|--------|------------|
| Rente 5 0/0. | 88 90 | 88 45 | 88 60 | 88 75 | 88 75 | 88 50 |
| — 4 1/2 0/0. | 78 30 | 78 45 | 78 20 | 78 00 | 77 45 | 78 00 |
| — 3 0/0. | 54 40 | 54 45 | 54 20 | 54 50 | 54 30 | 54 25 |
| Emprunt 1872. | 86 40 | 86 05 | 86 05 | 86 30 | 86 25 | 86 40 |

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 10 Mai 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.